



DEMOKRATESCH PARTEI

Un nouvel élan pour une union des citoyens

***Programme du DP
pour les élections européennes '09***

18 mars 2009

Programme du DP pour les élections européennes du 7 juin 2009

UN NOUVEL ELAN POUR UNE UNION DES CITOYENS

Saisir les enjeux et faire face aux défis

L'Union européenne constitue le cadre de référence de toutes les politiques. 80% des législations nationales trouvent leur origine dans des orientations et des règlements arrêtés au niveau de l'Union européenne.

Cette Union qui compte désormais 27 Etats membres est basée sur la cohésion et doit rester respectueuse du principe d'égalité qui la cimente. Elle s'est dotée d'une monnaie unique, (rempart en temps de crise et élément d'intégration politique), d'un marché unique et elle est depuis plus de cinq décennies le garant de la paix et de la prospérité sur le continent européen.

Si l'Union européenne dispose d'un potentiel considérable celui-ci est cependant largement sous-utilisé. L'UE manque de dynamisme vu que l'adhésion au projet d'intégration n'est que partiellement acquise. L'abandon du Traité Constitutionnel et le parcours difficile de ratification du Traité de Lisbonne en témoignent.

Aux yeux de certains, l'Union européenne s'apparente à une tour d'ivoire. Manque de transparence, système de décision trop complexe et surtout absence de sensibilité pour les soucis quotidiens des citoyens sont pour beaucoup dans cette perception.

Mais l'Europe fait partie de la solution, et non du problème. C'est un projet pragmatique en mouvement qui doit se donner les moyens pour pouvoir peser dans le monde "multipolaire" de demain.

C'est un projet qui a besoin d'une nouvelle dynamique. Le DP entend y contribuer avec toute son énergie. Le DP prend des engagements concrets que les mandataires du DP élus au Parlement européen défendront et réaliseront.

UNE POLITIQUE ECONOMIQUE POUR UNE EUROPE DE PROSPERITE

Au « Yes we can » mobilisateur de Barack Obama nous n'avons rien d'autre à ajouter qu'un « Yes we pay » européen. La remise à plat de l'ensemble des dysfonctionnements nous permettrait d'en calculer le coût de l'inaction, le coût de l'incohérence, bref le coût de la « Non-Europe ». Ce dont nous allons avoir cruellement besoin c'est d'un « Pacte de solidarité » entre les Etats-membres mettant en exergue les grands choix politiques en privilégiant à chaque occasion le recours à des solutions communautaires.

Charles Goerens

LE DEFI

En 2009 le Luxembourg et la zone Euro seront en récession et le chômage atteindra des sommets jamais vus.

L'Union européenne pourrait mieux faire. Pour relever les défis énormes, l'économie européenne doit être mieux intégrée, plus compétitive et plus solidaire.

L'économie est certes mondialisée, mais sa régulation reste principalement confiée aux instances nationales. La réglementation internationale est en fait fragmentaire et déficiente.

Ce que l'Europe a d'ores et déjà manqué avec la crise : la désorganisation de la relance (le chacun pour soi) a été chiffrée à 31¹ milliards d'Euros. Autant de consommation en moins pour la zone Euro.

L'Europe doit devenir plus compétitive et se donner les moyens pour emboîter le pas aux pays qui ont une longueur d'avance dans des secteurs clé. Jusqu'à présent les stratégies adoptées telles que la stratégie de Lisbonne n'ont trouvé qu'une mise en œuvre timide au niveau des Etats membres.

Les 27 Etats membres doivent se montrer solidaires. Ils doivent se soutenir mutuellement afin que la crise économique et financière mondiale ne leur barre pas le chemin de la croissance. Chaque Etat membre a le droit de compter sur le soutien de l'Union européenne. Ce droit engendre cependant également des devoirs comme notamment celui de répondre aux impératifs du pacte de stabilité.

LINK Perspectives européennes Charles Goerens

Les besoins spécifiques des PME sont trop souvent négligés. Les petites et moyennes entreprises représentent au sein de l'Union européenne 67,1% de l'emploi dans le secteur privé². Comme pour la stratégie de Lisbonne, il n'est pas sûr que la loi sur les petites entreprises pour l'Europe proposée par la Commission en juin 2008 trouve une application concrète et ressentie comme telle au niveau national.

¹ Laurence Boone, Raoul Salomon, Le Monde du 29 janvier 2009 « Ce que l'Europe a manqué avec la crise »

² Priorité PME, l'Europe c'est bon pour les PME, les PME c'est bon pour l'Europe

Les petites et moyennes entreprises sont capitalisées pour une approche « Business as usual ». Par contre, la capitalisation peut s'avérer insuffisante en temps de crise, de récession globale, sectorielle, ou en cas de déconfiture ou d'arrêt de quelques grands donneurs d'ordre. La crise actuelle est doublement redoutable dans la mesure où d'une part, les activités se sont fortement ralenties et de l'autre, le système bancaire naguère encore suffisamment ingénieux pour apporter certaines solutions (« equity financing », « asset based financing » - « sale and lease back », titrisation de risques PME) est lui-même en difficulté et tend à prêter de préférence à des conditions de fonds propres plus exigeantes.

LINK Propositions du DP à l'encontre de la Commission spéciale « crise économique et financière »

Se donner l'objectif de réduire les charges administratives de 25% c'est bien, encore faut-il réellement s'en donner les moyens. La Commission européenne a retenu non seulement l'objectif de réduire d'ici 2012 la charge administrative qui pèse sur les entreprises mais veut également garantir que toute nouvelle législation concernant les entreprises soit adaptée aux PME.

Une véritable politique de Recherche et d'Innovation. L'absence d'une stratégie européenne est flagrante malgré l'objectif fixé en 2000: hisser la recherche et l'innovation à la première place en 2010.

LES POLITIQUES OÙ LE DP AGIRA

Une législation sur les petites entreprises pour l'Europe doit pouvoir contribuer à libérer le potentiel des PME. Il importe de veiller au départ que l'Union européenne ne devienne source de nouvelles lourdeurs administratives. Pour que ces initiatives portent leurs fruits il devient indispensable qu'au plan national soient éliminés les doubles emplois et la durée excessive de réponse aux demandes d'autorisations.

Le Plan de relance doit aller au-delà d'une compilation de 27 efforts nationaux. Il ne doit notamment pas se limiter à la mise à disposition de gros budgets mais garantir un soutien spécifique et adapté à la situation de chaque Etat membre. A la Commission revient le rôle d'impulsion et de coordination en la matière.

Notre place financière n'est pas à l'origine de la crise actuelle. Or, ces dernières semaines elle a été soumise à de fortes pressions. Le DP a toujours été en faveur d'une meilleure coordination des politiques européennes au niveau de l'Eurogroupe et de l'Union européenne. Il est également d'avis que si le Luxembourg s'est déclaré d'accord dans le cadre de l'OCDE pour procéder à un échange d'informations dans des cas spécifiques et sur base de preuves concrètes, que ce principe doit désormais être le seul applicable au niveau de l'Union européenne. Le DP continuera à s'opposer à l'échange automatique d'informations et continue à adhérer au principe de l'impôt à la source.

LINK Plan européen de relance économique
--

Des mesures appropriées doivent être prises d'urgence pour rétablir la confiance dans le système financier international. Le nettoyage des bilans des banques doit être accéléré. L'Europe doit marquer de son empreinte la régulation à l'échelle globale. Les institutions

financières internationales ne répondent plus aux besoins d'une économie mondialisée. L'Europe doit peser de tout son poids dans la redéfinition du rôle de ses institutions. Elle doit par ailleurs être soucieuse de rendre l'interaction plus cohérente entre d'un côté la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et du développement (BERD) et de l'autre côté le FMI, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

En temps de crise, le DP est d'avis que tant que le manque de confiance hypothèque l'accès au crédit le recours à des instruments spécifiques et notamment à la SNCI est indispensable. Politiques européennes et nationales doivent former un tout cohérent.

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2009 -Unsere Politik stärkt den Mittelstand und schafft Arbeitsplätze -Unsere Politik wird hochwertige öffentliche Dienstleistungen gewährleisten

Le financement de la recherche, au niveau européen, est trop faible. Les Européens ont du mal à coopérer. Ce qui nous fait perdre de nombreuses potentialités dans un monde globalisé. L'Europe doit renforcer ses atouts scientifiques et technologiques par une meilleure coordination et la mise en place d'une coordination d'ensemble. Le DP appuie la part croissante du RNB à affecter aux efforts de recherche et d'innovation pour le porter progressivement à au moins 3%.

Le DP s'engage à aider à revitaliser le concept d'espace européen de la recherche (EER) adopté au Sommet de Lisbonne en 2000. En matière d'innovation, l'exemple de la propriété intellectuelle en dit long. Il est absurde que la proposition sur le brevet européen faite à Lisbonne en 2000 ne se soit toujours pas concrétisée.

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2009 -Unsere Politik stärkt die Wirtschaft und schafft Arbeitsplätze

LES ACTES LÉGISLATIFS OÙ LE DP AGIRA

Le DP transposera dans les plus brefs délais la directive services. Le gouvernement a annoncé dans son plan national pour l'innovation et l'emploi le lancement de la procédure législative pour la fin 2008. Or, aucun projet de loi n'a été déposé jusqu'à présent. Les services représentent 70% du PIB et de l'emploi dans la majorité des Etats membres. Cette directive permettra d'enlever les obstacles qui malgré l'achèvement du marché intérieur ont subsisté jusqu'à maintenant. La liberté d'établissement des prestataires dans les Etats membres, la libre circulation des services et la sécurité juridique du prestataire et du destinataire seront ainsi garanties.

LINK DIRECTIVE 2006/123/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur

UNE EUROPE PLUS SOCIALE

Les Etats membres, il ne faut pas l'oublier, exercent l'essentiel des compétences en matière sociale. Le niveau des salaires, des rentes et pensions, le code du travail, l'existence ou non d'un salaire social minimum relève de la compétence des Etats membres parce qu'il n'a pas été possible à ce jour de doter l'Union européenne de compétences suffisantes dans le domaine social. Les nouveaux Etats-membres considèrent le bas niveau de protection sociale en principe comme un avantage comparatif, un atout de compétitivité dans la concurrence internationale. Il en est de même sur le plan fiscal. Un faible niveau d'imposition donne un coup de fouet au développement de l'économie mais risque d'un autre côté de priver l'Etat en question des ressources nécessaires au financement des mesures sociales. Ce qui choque, c'est moins le recours à la fiscalité et aux coûts sociaux comme facteurs de compétitivité que leur niveau extrêmement bas.

Charles Goerens

LE DEFI

Le domaine social demeure largement aux mains des Etats membres. Nombre de pays européens dont notamment les nouveaux Etats membres restent extrêmement réservés quant à l'inscription dans les traités de compétences plus larges dans le domaine social. Tant que l'Europe reste privée de compétences en la matière les Etats restent entièrement responsables de l'impact de ces politiques. Cela nous permet de veiller au maintien du niveau de protection sociale dans notre pays. Si harmonisation il y a, il ne peut pas de l'avis du DP, s'agir de nivellement vers le bas.

Face à l'incapacité des autorités politiques d'imposer des normes minimales aux plans social et environnemental, notamment dans le cadre de l'OMC, la peur du dumping social reste largement fondée.

LINK Critères de Singapour de l'OMC

Les disparités au niveau de la protection sociale et de l'inclusion sociale d'un pays de l'Union européenne à l'autre creusent un fossé entre les citoyens européens. Sur l'ensemble de la population de l'Union européenne 16%³ des citoyens de l'Union européenne (78 millions de personnes) courent un risque de pauvreté mesurée en termes de revenu. Le risque de pauvreté des enfants dans l'Union européenne est de 19%⁴. L'inégalité de l'accès aux soins demeure une réalité au sein de l'Union européenne.

LES POLITIQUES OÙ LE DP AGIRA

³ Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008

⁴ Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008

Le plan national pour l'innovation et l'emploi⁵ sera révisé. Le DP attachera une attention particulière à la révision du plan national pour l'innovation et l'emploi. Les dispositions retenues dans le plan du gouvernement pour l'année 2008 concernant notamment la lutte contre le chômage, le soutien aux PME et celles devant permettre de garantir la pérennité de notre système de pensions ne sont pas à la hauteur des défis à relever. Voilà pourquoi, le DP procédera dans les plus brefs délais, sur base de son programme national pour les élections législatives du 7 juin 2009, à une révision du plan national pour l'innovation et l'emploi.

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2009

- Unsere Politik macht Schluss mit Perspektivlosigkeit durch Arbeitslosigkeit
- Unsere Politik stärkt den Mittelstand und schafft Arbeitsplätze
- Mit unserer Politik werden Sie ihr Alter genießen können
- Unsere Politik wird Ihre Rente sichern

LINK Plan national pour l'innovation et l'emploi

Pour le DP l'engagement contre la pauvreté en général et la pauvreté des enfants en particulier (au niveau national et au niveau européen) est hautement prioritaire. Le rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008 a fait état comme d'ailleurs les rapports précédents, du risque de pauvreté au sein de l'Union européenne. Le DP appuie également les efforts allant dans le sens de l'instauration d'un salaire social minimum et d'un revenu minimum garanti qui tiennent compte de la situation dans les Etats membres en précisant que le salaire social minimum et le revenu minimum garanti ne peuvent être le même dans tous les Etats membres. Pour des raisons d'éthique il n'est pas concevable que des citoyens vivent dans la précarité. Ceci vaut d'ailleurs également pour des raisons économiques. De par sa politique en matière de pouvoir d'achat, de politique économique, de fiscalité, de politique familiale et de lutte contre le chômage le DP a déclaré la guerre à l'exclusion sociale au Luxembourg. Dans le cadre de la crise économique, un véritable Pacte contre l'exclusion sociale s'impose au niveau européen, alors que le "principe d'humanité" fait naufrage dans nos sociétés et que les inégalités sont accentuées.

LINK Perspectives européennes Charles Goerens

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2009

- Unsere Politik stärkt die Kaufkraft der Mittelschichten und der jungen Haushalte
- Unsere Politik stärkt die Wirtschaft und schafft Arbeitsplätze
- Mit unserer Politik lohnt es sich zu arbeiten

Les soins de santé sont une des priorités de l'Union européenne. On parle désormais "d'eupéanisation" des soins de santé. La campagne d'envergure lancée en octobre 2008

⁵ Programme national du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie de Lisbonne 2008

par la Commission "L'Europe pour les patients" - une initiative qui touche tous les acteurs des soins de santé en témoigne. L'Union européenne doit se donner les moyens pour mieux coordonner la recherche médicale dans le domaine des maladies rares ou des maladies infectieuses. L'Union européenne pourrait ainsi apporter une réelle valeur ajoutée pour renforcer les efforts nationaux au niveau de la recherche médicale.

LINK Livre blanc « Ensemble pour la santé : une approche stratégique »

LINK Initiative européenne : « L'Europe pour les patients »

L'Education reste fondamentalement une compétence nationale. Mais le développement d'une formation plus poussée, continue et actualisée est une condition sine qua non du modèle social européen. Une offensive européenne en faveur de la qualification qui donne une chance à chacun sur le marché de l'emploi est un objectif prioritaire. L'initiative "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux" - lancée par la Commission - qui encourage l'intégration des jeunes sur le marché du travail doit déboucher sur des actions concrètes.

La mobilité des étudiants européens doit devenir la règle et non plus l'exception. Or, Erasmus "séduit moins". Une des raisons: la difficulté des reconnaissances des diplômes. C'est un "maillon manquant" dans la mise en place d'un marché intérieur plus performant.

Le lien entre les universités et les entreprises est trop faible et le DP s'investit dans toute initiative ayant pour objectif de mettre en place des lieux d'échange réguliers. Le DP propose la tenue d'assises européennes sur la mobilité des étudiants.

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2008

-Unsere Politik wird Ihnen Kindern echte Berufsperspektiven bieten
-Unsere Politik stärkt die Wirtschaft und schafft Arbeitsplätze

LES ACTES LÉGISLATIFS OÙ LE DP AGIRA

Les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers seront garantis. Le DP appuiera la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil devant établir un cadre dans ce domaine. Il veillera à ce que les patients puissent bénéficier dans un autre Etat membre de soins de santé sûrs et de qualité. Les procédures de remboursement des frais devront être simplifiées.

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2008

-Unsere Politik nimmt ihre Gesundheit ernst

LINK Proposition de directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers

Le DP soutiendra toute initiative destinée à concilier vie professionnelle, familiale et privée. Voilà pourquoi la modification de la directive 92/85/CEE tendant à porter la durée minimale

du congé de maternité pour les travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes de 14 à 18 semaines trouvera l'approbation du DP. Au Luxembourg ce congé se situe actuellement entre 16 ou 20 semaines.

LINK Proposition de directive au Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Le DP continuera à rejeter une généralisation de la clause de non-participation dans le cadre de la directive « temps de travail ». Il continuera à œuvrer pour une réglementation relative au temps de travail qui s'oriente aux conventions collectives sectorielles afin de garantir la santé et la sécurité des salariés. S'agissant de l'annualisation de la période de référence pour calculer le travail hebdomadaire, le DP est également d'avis qu'elle peut permettre une organisation flexible du travail ce qui est dans l'intérêt des entreprises en matière de temps de travail.

Nous préconisons une suppression progressive dans les 3 ans de toute possibilité de déroger à la durée légale maximale du temps de travail (clause de l'« opt out ») et qui est de 48 heures de travail hebdomadaire pour les travailleurs individuels. Quant au temps de garde il est évident que celui-ci, y compris la partie inactive, doit impérativement être considéré comme du temps de travail à part entière.

LINK Rapporteur : Alejandro Cercas

LINK Directive 93/104/CE du Conseil, du 23 novembre 1993, concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail

POUR UNE EUROPE DE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE

[...] La lutte contre le changement climatique [...] devient une perspective réelle grâce à l'Union européenne. La détermination de l'UE dans ce domaine a été décisive pour la négociation des conclusions de Kyoto et c'est à sa ténacité que nous devons l'entrée en vigueur du protocole. Le pari n'est certes pas gagné. Reconnaissons tout de même que sans les efforts de persuasion consentis par l'Union européenne, on ne disposerait d'aucun dispositif multilatéral contraignant pour agir rapidement dans le sens tel que préconisé dans tous les appels de la communauté scientifique.

Charles Goerens

LE DEFI

La directive relative à la promotion des énergies renouvelables doit trouver une application concrète au niveau national. Le plan national en faveur de la réduction des émissions de CO2 peine par sa formulation trop vague. Or, l'objectif d'une augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables à concurrence de 20% de la production totale de l'énergie ne peut être atteint que si tous les Etats membres se donnent vraiment les moyens de le faire.

LINK Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

LINK Nationaler Allokationsplan 2008 – 2012 für Luxemburg

Les directives relatives à l'échange de quotas d'émission et à l'effort à fournir par les Etats membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre n'incitent pas assez à prendre les mesures qui s'imposent. Les directives prévoient d'atteindre une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 qui passera à 30% lorsqu'un accord international sur le changement climatique pour l'après 2012 sera finalisé.

Or, le 4^e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a conclu que pour avoir 50% de chances pour limiter le réchauffement planétaire à moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, les pays industrialisés doivent réduire leurs émissions de 25 à 40% par rapport à 1990. Pour atteindre cet objectif il faut dès maintenant prendre les mesures qui s'imposent en matière de construction de logements, d'utilisation des terres, des transports et éviter de consentir à des investissements contraires à la lutte contre le changement climatique.

LINK Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

LINK Rapporteuse : Avril Doyle

LINK Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'effort à consentir par les Etats membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020

LINK Rapporteur : Satu Hassi

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2009

-Unsere Politik wird Ihre Energiekosten senken

-Unsere Politik wird erneuerbaren Energien Vorfahrt geben

Le paquet climat/énergie ne fait pas assez le lien avec le plan de relance économique de l'Union européenne et éclipse de ce fait les chances que cela peut représenter pour les PME. Le plan de relance table uniquement sur des systèmes d'aides et d'utilisation rationnelle d'énergie mais n'énonce aucunement de quelle manière les PME pourront tirer profit dans leurs pays respectifs des politiques environnementales.

Une PAC qui assure un revenu équitable aux producteurs et va de pair avec les intérêts légitimes des consommateurs. Garantir un contrôle renforcé aux frontières extérieures de l'UE pour que les importations soient conformes aux règles alimentaires en vigueur sera une autre priorité.

L'agriculture est devenue multifonctionnelle. Elle doit produire des aliments de bonne qualité. Il incombe par ailleurs à l'agriculture de produire des énergies renouvelables. Ces éléments doivent rester compatibles avec sa mission de préservation du milieu naturel. Dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du Commerce il devient de plus en plus difficile de trouver un accord avec les partenaires pour défendre le modèle de la multifonctionnalité du secteur agricole. L'Europe se trouve encore isolée avec cette conception. Elle a en principe accepté de renoncer aux restitutions à l'exportation de produits agricoles susceptibles de brader des produits agricoles sur le marché mondial.

LINK Perspectives européennes Charles Goerens

LES POLITIQUES OÙ LE DP AGIRA

En ce qui concerne la PAC l'Union européenne se doit de défendre son modèle. Et ceci constitue un défi énorme pour les Etats membres. Il est évident que les responsables de la Politique agricole commune (PAC) doivent veiller à ce que les hauts standards de qualité des produits européens ne soient pas remis en question par des importations de produits agricoles en provenance de pays tiers non conformes à ces exigences.

Un dialogue structuré à mettre en place entre les producteurs agricoles et les consommateurs peut contribuer à viser durablement un haut niveau de qualité. Ce dialogue devrait déboucher sur un véritable pacte. Ce pacte devrait porter sur la qualité des aliments. La reconnaissance par le consommateur du rôle de l'agriculture en tant qu'acteur clé du développement durable et de la mise à disposition par les pouvoirs publics d'une base scientifique devraient permettre à l'agriculture d'explorer les techniques les plus prometteuses dans ce domaine.

Indépendamment du sort réservé à cette exigence, le DP entend encourager la mise en place de labels de qualité susceptibles de rassurer le consommateur.

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2009
-Unsere Politik will hochwertige Lebensmittel durch Landwirtschaft und Weinbau

En matière d'organismes génétiquement modifiés (OGM) le principe de précaution doit prévaloir. C'est pourquoi le DP reste opposé à toute dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans la nature tant qu'il n'y a pas de preuves scientifiques permettant d'exclure le risque de répercussions nocives sur l'Homme et la nature. Le DP se prononce par ailleurs pour une recherche plus poussée au niveau de la production de céréales plus résistantes.

LES ACTES LÉGISLATIFS OÙ LE DP AGIRA

Une mise en œuvre concrète et pragmatique du paquet climat/énergie. Les objectifs climatiques poursuivis par l'Union européenne seront soutenus de manière concrète au Luxembourg. Le DP mettra en œuvre une politique environnementale à moyen terme qui permettra à notre pays de réduire sa dépendance des énergies fossiles. Il procédera également à une refonte du plan national d'affectation des quotas sur base des mesures retenues dans son programme électoral pour les élections législatives du 7 juin 2009.

Pour le DP le recours aux mécanismes de développement propre déjà prévus dans le protocole de Kyoto sont à voir en tant qu'élément complémentaire dans la lutte contre le changement climatique. Le DP estime qu'il importe cependant de mettre d'abord en œuvre toutes les mesures permettant de répondre au défi du changement climatique avant d'avoir recours à ces mécanismes.

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2009
-Unsere Politik wird Ihre Energiekosten senken
-Unsere Politik wird den erneuerbaren Energien Vorfahrt geben.

Une politique climatique inclusive : citoyens et entreprises seront les gagnants du protocole de Kyoto. L'Union européenne édicte des objectifs mais ne donne pas ou tout au plus que de manière trop vague le mode d'emploi pour l'application de ces directives. Avec le DP, les citoyens et les entreprises tireront profit de la politique environnementale. Le DP préconise l'implication de tous les acteurs dans la définition des politiques à arrêter dans ce domaine. A cette fin, les Etats membres doivent être en mesure de tabler sur un appui scientifique adéquat leur donnant les moyens de leurs ambitions.

LINK Perspectives européennes Charles Goerens

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2009
-Unsere Politik wird Ihre Energiekosten senken
-Unsere Politik wird den erneuerbaren Energien Vorfahrt geben.

UNE EUROPE A LA FOIS SÛRE, OUVERTE ET GARANTE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Une société, un Etat ou une Union européenne qui accepterait de laisser cohabiter une justice officielle et une justice parallèle, une culture inspirée par les lumières et une autre obscurantiste deviendrait assez rapidement ingouvernable. Dans une entité politique basée sur le respect de l'Etat de droit et le principe démocratique, le pluralisme et les libertés publiques, il n'y pas de place pour deux ordres publics. Le refus de la discrimination basée sur la religion, la couleur de la peau, le sexe, ne peut être pérennisé que dans la mesure où une société reste intransigeante quant à la défense des droits fondamentaux des citoyens.

Charles Goerens

LE DEFI

Le spectre des menaces terroristes a enclenché la marche vers le tout sécuritaire. Ces dernières années les mesures relatives à la lutte contre la criminalité et le terrorisme ont proliféré. Si l'on peut saluer les efforts entrepris pour garantir la sécurité des citoyens européens il faut cependant faire preuve de vigilance afin de ne pas tomber dans le piège du tout sécuritaire et de mettre en péril la protection des droits fondamentaux et des libertés individuelles et les principes inhérents à toute société ouverte. Ce serait faire le jeu des terroristes qui ne demandent qu'à rendre nos sociétés plus autoritaires. Il nous faut trouver un point d'équilibre entre la lutte contre la grande criminalité et le terrorisme et des initiatives qui pourraient porter préjudice aux droits de l'homme. La dérive vers des législations d'exception doit être enrayée.

La politique d'immigration de l'Union européenne ne tient pas assez compte des atouts que celle-ci peut apporter à la dynamique des sociétés européennes. La Commission européenne a adopté un paquet de douze programmes pluriannuels de mise en œuvre du Fonds pour les frontières extérieures 2007-2013. Ce programme vise à arrêter les candidats à l'immigration aux frontières de leur pays d'origine et non aux confins de l'Union européenne. Il est illusoire de vouloir alourdir ce problème par des politiques purement protectionnistes.

LES POLITIQUES OÙ LE DP AGIRA

Pour le DP le contrôle systématique du respect des droits fondamentaux par les Etats membres ne peut être qu'un principe d'action élémentaire. Dans cet esprit il importe de contrôler la conformité de toute proposition législative aux principes de la Charte des droits fondamentaux. Chaque nouvelle proposition législative et chaque programme devrait être accompagné d'une étude d'impact en matière de respect des droits fondamentaux. Cette précaution devrait faire partie intégrante de la justification de la proposition. L'Agence des Droits Fondamentaux de l'UE doit également être saisie.

Alors que les entorses se multiplient, la Directive sur la libre circulation des citoyens au sein de l'UE doit être pleinement appliquée par tous les Etats membres. La priorité devrait être la levée des derniers obstacles internes à la libre circulation des travailleurs des nouveaux Etats membres. La libre circulation doit être appliquée au marché de l'emploi. Elle est indissociable de la citoyenneté européenne. Un niveau approprié de la protection sociale s'avère être le meilleur moyen de garantir la libre circulation des travailleurs sans pour autant entraîner une dégradation de la situation matérielle des citoyens du pays d'accueil.

Le DP fait sien le combat mené par le groupe ALDE au Parlement européen contre la traite des êtres humains. Tous les Etats membres de l'Union doivent signer et ratifier la Convention du Conseil de l'Europe d'Action contre la Traite des êtres humains

LINK www.alde.eu/humantrafficking

Le DP soutient l'établissement d'un système d'asile européen commun (SAEC) et salue le plan d'action en matière d'asile de la Commission qui sert de feuille de route pour la réalisation du SAEC. Le nouveau système doit être pleinement compatible avec les objectifs et les activités relevant du domaine de la protection des réfugiés telle que garantie par les instruments communautaires pour la coopération avec les pays en développement.

LINK Rapport sur l'avenir du système d'asile européen commun – Rapporteur Giusto Catania

Toute approche approfondie du problème de l'immigration doit tenir compte des facteurs qui incitent des personnes à quitter leurs pays. Il importe de définir des stratégies claires d'investissement dans les pays d'origine et de transit. Le DP considère que la coopération au développement de l'Union européenne doit être une politique cohérente de lutte contre la pauvreté et la précarisation dans les pays tiers. Cette politique doit viser en priorité les partenariats devant déboucher sur le développement des sociétés africaines notamment. A cette fin elle doit prendre en considération les déficits en matière de formation, de gouvernance et de développement économique doivent être pris en considération. L'accès de ces sociétés aux connaissances est une priorité. La multiplication des échanges notamment l'accès aux soins de santé est à promouvoir.

Pour ce faire une mobilité des acteurs économiques, des chercheurs et des responsables du secteur médical notamment est requise. Le visa à entrées multiples constituerait un progrès réel par rapport à l'option de l'immigration zéro et permettrait par ailleurs de prévenir la fuite de cerveaux.

LES ACTES LÉGISLATIFS OÙ LE DP AGIRA

Le DP juge inadmissibles les discriminations qui frappent les groupes les plus vulnérables. Combattre les discriminations liées à la religion, les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle est un combat récurrent du DP. Le DP soutient l'adoption de la Directive "Anti-discrimination" actuellement débattue dans l'UE.

LINK Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle.

Nous ne pouvons pas rester les bras croisés devant la résurgence d'une culture de haine marquée par l'antisémitisme et l'islamophobie. Nous sommes préoccupés par l'effet de contagion des situations conflictuelles. Le négationnisme de la Shoa et le révisionnisme deviennent particulièrement inquiétants en période de récession où seul l'irrationnel a bonne conjoncture. De même, le 11 septembre 2001 a contribué à développer l'islamophobie dans nos sociétés. La décision-cadre du Conseil contre le racisme et la xénophobie constitue un

instrument approprié. Il est à prévoir une démarche similaire contre le racisme et l'islamophobie.

LINK Décision-cadre du Conseil concernant la lutte contre le racisme et la xénophobie

LINK Perspectives européennes Charles Goerens

Le DP appuiera l'élaboration d'une décision-cadre sur la protection des données à caractère personnel traitées dans le cadre la coopération policière et judiciaire en matière pénale qui fait défaut. Une législation très rigoureuse devra être mise en place afin de garantir un juste équilibre entre impératifs de répression d'une part et la protection des données, des droits de l'homme et des libertés fondamentales d'autre part.

LINK Proposition de décision-cadre du Conseil relative à la protection des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la coopération policière et judiciaire en matière pénale

L'élaboration d'une proposition de décision-cadre sur l'utilisation des « données des dossiers passagers » ne pourra se faire qu'en étroite collaboration avec le Parlement européen. Le DP s'assurera que les Autorités des données personnelles et l'Agence des droits fondamentaux y soient associées. Ces données pourraient être utilisées dans le cadre d'un profilage. Voilà pourquoi, le DP soutient également la recommandation du groupe ALDE au Parlement européen de mettre en place des restrictions et des règles strictes quant au profilage notamment sur la base de l'origine ethnique ou de la race, dans des opérations de contre-terrorisme, de maintien de l'ordre, de contrôle de l'immigration, des services des douanes et de contrôle aux frontières.

LINK Recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil du 22 octobre 2008 sur la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'Australie sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR) provenant de l'Union européenne par les transporteurs aériens au service des douanes australien

LINK Proposition de recommandation à l'intention du Conseil du groupe ALDE

Renforcer la sécurité et les libertés fondamentales sur Internet. Le DP prendra les initiatives nécessaires afin que soient recherchées au niveau européen d'abord et au niveau international ensuite des solutions pour prévenir les abus de l'Internet et que l'expression des droits fondamentaux soit garantie. Pour le DP, l'Internet en tant qu'outil global demande une réponse d'envergure internationale qui ne peut être infléchie au niveau national.

La Commission et les Etats membres doivent renforcer la lutte contre la pédopornographie, notamment sur Internet, et accentuer la coopération diplomatique, administrative, judiciaire et policière internationale, de concert avec les fournisseurs d'accès à Internet, pour lutter contre ce fléau.

LINK Recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur le renforcement de la sécurité et des libertés fondamentales sur Internet

DES CITOYENS FIERS DE L'EUROPE

Nous ne voulons pas de cette Europe à la carte qui écarte la vision commune de notre avenir ni celle qui se veut trop envahissante. Notre engagement vise à faire avancer un projet de société basé sur le droit, le respect, la liberté, la tolérance, la non discrimination.

Charles Goerens

LE DEFI

Le sentiment d'appartenance à l'Union est encore trop peu développé. L'adoption d'une Constitution européenne avec une charte des droits fondamentaux aurait constitué un symbole fort. Il est regrettable que le caractère institutionnel du traité ait été abandonné. Mais le tableau n'a pas que des "ombres". L'Union européenne est en fait de plus en plus présente sur la scène internationale. Ainsi, elle peut mettre à son actif sa médiation dans la crise qui a opposé la Géorgie à la Russie.

Toutefois, les citoyens européens ne se sentent pas suffisamment impliqués dans la prise de décision au niveau de l'Union européenne. Ils vivent souvent l'Europe comme une intrusion dans leur vie sans s'apercevoir de la valeur ajoutée que l'Union européenne peut représenter. En cause aussi une communication défailante et le manque de transparence du système décisionnel.

Le moteur de l'Union européenne a eu d'autres ratés. Le dernier en date: le Traité de Lisbonne qui n'est toujours pas d'application. Or, le Traité de Nice n'a pas été conçu pour faire fonctionner une Union à 27 membres, voire plus.

LES POLITIQUES OÙ LE DP AGIRA

Une politique extérieure qui met l'Union européenne en situation de force. Pour le DP l'Union européenne ne pourra uniquement jouer pleinement son rôle d'acteur international à part entière que si elle se donne tous les moyens nécessaires pour réussir et assurer la visibilité de son action. Le DP est convaincu qu'il est essentiel qu'elle se dote d'une Présidence stable et d'un Ministre des Affaires étrangères. Mais cela ne suffit pas ! Toute politique extérieure digne de ce nom doit non seulement reposer sur une diplomatie très poussée mais également sur se doter d'une composante humanitaire efficace et une force de paix opérationnelle à la fois en moyens et en nombre. Les maître-mots: relancer les relations transatlantiques avec la nouvelle administration américaine; renforcer le multilatéralisme et pratiquer une diplomatie qui fasse preuve de détermination, créer une nouvelle culture de dialogue ferme au plan international afin de privilégier les approches préventives plutôt que les actions militaires qui doivent rester un ultime recours.

L'Europe doit s'engager à thématiser la maîtrise de l'armement, agir dans le sens de la reconduite du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et propager le concept de gestion régionale en matière de sécurité. L'Union européenne dispose d'une boîte à outils multiple se composant des capacités humanitaires, des moyens diplomatiques en passant par une politique exemplaire au niveau de la coopération au développement sans oublier le modèle de coopération qui en tant que tel est une source d'inspiration pour d'autres groupes de pays.

Le DP souhaite un élargissement d'une Europe approfondie. Toutes les discussions en cours avec de nouveaux candidats sont à envisager sous le prisme d'une Europe solidaire, fonctionnelle et efficace. Le DP soutient l'idée de renforcer l'Europe dans sa capacité de réponse à divers types de crise et de difficultés. Il s'agit de développer une communauté de destin soudée à l'intérieur et capable d'agir de façon solidaire à l'extérieur plutôt que de se lancer dans des opérations d'élargissement hasardeuses. Ceci ne constitue pas une fin de non recevoir à d'éventuels candidats à l'adhésion mais il s'agit d'éviter une crise de croissance à l'Union européenne. Il importe de consolider les acquis et la capacité d'accueil dans une Europe suffisamment fonctionnelle dans ses assises institutionnelles. Il s'agit de s'ouvrir aux autres et non pas de s'offrir au reste du monde.

LINK Perspectives européennes Charles Goerens

LINK Programme national du DP pour les élections législatives du 7 juin 2009 -Internationale Politik

Créer un élan citoyen pour sortir de la crise

Les élections européennes se dérouleront à un moment clé. En juin nous risquons de nous trouver au "creux de la vague". Le monde globalisé est en train d'affronter sa première crise d'envergure.

La crise financière et économique a d'ores et déjà des répercussions importantes sur le pouvoir d'achat et sur l'emploi. Elle ne doit pas dégénérer davantage et déboucher sur une crise sociale et politique dans certains Etats de l'Union.

Depuis le Traité de Rome l'Europe n'a encore jamais dû faire face à une épreuve d'une telle ampleur.

La crise financière et économique mondiale a mis en lumière les déficiences sur le plan décisionnel de l'Union et le besoin de coordination économique, ainsi que le degré d'ouverture de l'économie européenne au reste du monde.

Or, les européens ont su adopter, dans l'urgence, un plan de sauvetage de leurs banques. Maîtriser la crise économique mondiale est désormais une attente de tous les européens.

L'UE peut avoir un impact sur la maîtrise des difficultés économiques et financières d'envergure mondiale à condition d'y mettre tout son poids. Elle doit pour cela renforcer son caractère politique en passant par une amélioration de son système décisionnel. A ce stade la mise en vigueur du Traité de Lisbonne qui a déjà pris tant de retard est indispensable.

Il faut résister à la tentation d'un repli protectionniste. Une telle approche serait suicidaire pour l'Europe eu égard à son degré d'ouverture. Tributaire de pays tiers pour la quasi-totalité de son approvisionnement énergétique, l'Europe a besoin plus que quiconque des échanges commerciaux ne fut-ce que pour financer ses importations. Elle doit agir dans le sens de la promotion du commerce mondial. Néanmoins, ce dernier doit répondre aux impératifs de développement durable de la planète.

La dégradation de la situation économique ne doit cependant pas masquer les atouts dont l'Europe dispose. Certains acquis comme l'Euro et le marché intérieur où se vendent les 2/3 des richesses créées en Europe devraient l'encourager à rester consciente en toute circonstance de l'intérêt de l'Union dans son ensemble.

Forte de ces atouts elle pourra tenir à l'écart les vieux démons que sont le corporatisme, le protectionnisme et les nationalismes.